

Décision n° 2021-006 relative à la proclamation des résultats des élections au conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation et plus particulièrement les articles D 719-1 et suivants ;

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé ;

Vu la décision n° 2021-001 en date du 04 janvier 2021 relative à l'organisation des élections partielles au conseil scientifique ;

Vu la décision n° 2021-002 en date du 04 janvier 2021 relative à l'organisation des élections partielles du conseil d'administration, du conseil scientifique et du conseil des études et de la vie étudiante de l'École normale supérieure de Lyon ;

Le comité électoral consultatif ayant été régulièrement consulté ;

PROCLAME :

Conformément aux opérations électorales du 18 et 19 janvier 2021, sont élus au conseil scientifique :

Collège usagers et étudiants

Sur la liste FORUM :

- 1- Aurore FLAMION et son suppléant Pierre NEVEJEANS ;
- 2- Emile HAZARD et sa suppléante Miriam OULD AROUSSI.

Taux de participation : 12,78 %

Le mandat des représentants du collège des élèves et des étudiants d'une durée d'un an prend effet à compter du 20 janvier 2021.

Collège B « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels
scientifiques des bibliothèques »

1- Delphine GALIANA

Taux de participation : 52,14 %

Le mandat du représentant du collège prend effet à compter du 19 janvier 2021.

Fait à Lyon, le 19 janvier 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON